



PERMIS DE CONDUIRE – CATÉGORIE A1

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 08/02/99
- Equipement de radioguidage homologué
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école"
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire : un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route, des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route, un blouson ou d'une veste manches longues, un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés).
- Piste
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Satisfaire les pré-requis

Inscription possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Consultez nos sites Internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.auto-ecole-3d.fr, www.autoecolefcsr.fr ou sur www.cer-battentier.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Auto-école conforme aux arrêtés en vigueurs et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

A partir de 1105 € TTC

DURÉE DE LA FORMATION

- 8h plateau hors circulation min obligatoire
- 12h circulation min obligatoire

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 16 ans au moins
- Pour les mineurs, disposer d'une autorisation parentale
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation
- Livret numérique

PERSONNES CONCERNÉES

- Le permis A1 autorise à conduire les motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125cm3, et dont la puissance n'exède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0.1kW par kilogramme

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une cylindrée maximale de 125cm3, d'une puissance n'excédant pas 11 kilowatts et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0.1 kilowatt par kilogramme
- Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs
- Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire catégorie A1
- Permis de conduire de la catégorie A1, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
- Formation éligible au CPF

MODALITÉS DE SUIVI ET VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
 - Bilan de compétence
 - Évaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.
- Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE A1**CONTENU DE LA FORMATION**

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formation nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1, A2 et A du permis de conduire, l'arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement et de validité du permis de conduire et l'arrêté du 23 avril 2012 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A

□ Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard,
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine
- Descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation d'un freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Réaliser un freinage d'urgence

□ Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
- Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire

□ Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files : types de routes et voies de circulations autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction.
- Savoir la pratiquer dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent

Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés

- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts

□ Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette
- Pratiquer l'éco-conduite

